

NOM : **PRENOM(s) :**

Né(e) le : **A :**

NOM de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : **Portable adhérent:**

e-mail adhérent:

Si vous renseignez les contacts email/téléphone d'un adhérent mineur, vous autorisez les entraîneurs/membres administratifs à les contacter directement par ce biais.

Désirez-vous une attestation : **OUI NON**

Profession ou profession des parents :

Observations : (pathologie, allergies, etc ... à signaler)

Pour les mineurs :

- Responsable légal 1 : NOM / PRENOM :
Tel : **e-mail :**

- Responsable légal 2 : NOM / PRENOM :
Tel : **e-mail :**

- autorisation de repartir seul du lieu d'entraînement : OUI NON

- autres personnes que les parents autorisées à récupérer l'enfant :

- autorisation à être transporté dans le véhicule d'un autre parent lors de déplacements : OUI NON

COTISATION PAR SECTION (adhésion à l'association de 25€ comprise) :

• Membre Bienfaiteur (sans activité)	25 €
• Aquagym	242 €
• Badminton (1 cours/2 cours par semaine)	212 € / 242 €
• Danse Form'+	167 €
• Danse	242 €
• Escrime Jeunes	290 € (1 cours) / 375 € (2 cours)
• Escrime Adultes	330 €
• Eveil de l'enfant	202 €
• Form'+ (Activité Physique Adaptée) (1 cours/2 cours par semaine).....	207 € / 247 €
• Gym Form' Détente (1 cours/2 cours par semaine)	167 € / 212 €
• Gymnastique féminine (selon catégorie)	217 € / 262 €
• Gymnastique masculine (loisir adultes / compétition toutes catégories)	212 € / 262 €
• Gymnastique Rythmique (selon catégorie)	197 € / 217 €
• Marche nordique	217 € / 362 €
• Pilates	192 € / 322 €
• Tennis de table (selon catégorie)	212 € / 237 €
• Tir à l'arc	243 €

L'adhésion aux entraînements ne se fera qu'après remise de cet imprimé rigoureusement rempli ainsi que des pièces à fournir suivantes :

- **Pour les majeurs :** Certificat médical ou attestation de questionnaire de santé si certificat médical de moins de 3 ans déjà fourni
- **Pour les mineurs :** Attestation de questionnaire de santé
- **Photos d'identité / Règlement intérieur signé**

PS – le 3^{ème} adhérent (et les suivants) d'une même famille ne paie(nt) que 50 % de la partie cotisation de la section la moins chère + 25 € d'adhésion à l'association. Si une personne pratique plusieurs activités, - 25 € à partir de la 2^{ème} activité.

L'adhésion à l'association est comprise dans le montant de la cotisation par section.

Règlement intérieur

I - INSCRIPTIONS :

1. Formalités

Tous les documents nécessaires à la constitution du dossier complet et principalement le certificat médical doivent être fournis dans les 15 jours suivant le début des activités.

2. Règlement de la cotisation

Le montant est établi pour l'année. Il comprend la participation aux activités, l'assurance, l'adhésion à l'EVB et les frais de licence. Suivant les activités, il sera demandé une somme supplémentaire pour toute location, entretien ou achat de matériel ou vêtement sportif. Après inscription, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué, même sur présentation d'un certificat médical.

Pour s'acquitter de la cotisation, vous pouvez effectuer :

- un règlement en espèces en une seule fois lors de l'inscription,
- de 1 à 3 chèques fournis et datés le jour de l'inscription (débités sur plusieurs mois)
- carte PASS' Région (déduire 30€ de la cotisation, transaction avec appli mobile avec les responsables de section, code personnel nécessaire)
- dispositif de l'état Pass Sport. (Déduire 70€ de la cotisation et fournir une copie du courrier attestant des droits au dispositif avec le QR code visible avant le 15/10/2025 dernier délai, conditions <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/tout-savoir-sur-le-pass-sport>)
- Paiement en ligne via la plateforme <https://evbrignais.monclub.app/>

3. Droit à l'image

En adhérant à l'Espérance et Vaillantes, chaque adhérent, ou son représentant légal, accepte que l'association, ou la fédération de rattachement de l'activité puisse capter son image, puis l'utiliser dans le cadre de la promotion de l'association et du développement de ses activités. Pour s'opposer à cette cession du droit d'image, veuillez contacter directement le service juridique de l'association : juridique@evbrignais.com

II - ENTRAÎNEMENTS :

1. Arrivée au cours

Il est fait obligation aux parents de ne laisser leur enfant dans la salle d'entraînement qu'après s'être assurés de la présence de l'entraîneur. Les adhérents sont tenus d'arriver à l'heure aux entraînements en tenant compte du temps nécessaire pour se changer aux vestiaires. Au-delà de 15 minutes de retard, le responsable de la section peut refuser l'adhérent à l'entraînement pour raisons de sécurité.

2. Départ des cours

Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants à l'intérieur du gymnase à l'heure précise de fin de cours sauf si l'attestation de départ précise que l'enfant peut repartir seul ou accompagné par une personne autre qu'un de ses parents. La section n'est pas responsable des enfants avant et après les heures d'entraînements.

3. Problèmes particuliers

Tout incident en cours d'entraînement doit être signalé à un responsable avant toute démarche ou déclaration.

L'association n'est pas responsable des objets personnels perdus, volés et ou détériorés, quels qu'ils soient, pendant les entraînements ou lors des déplacements avec le club, les chaînes, montres, etc... sont à enlever pendant les activités.

4. Absences

Pour une bonne évolution de l'adhérent et du groupe auquel il appartient, une présence assidue aux entraînements est exigée. Toute absence doit être signalée à l'encadrement.

5. Périodes de vacances scolaires et manifestations particulières

Sauf indications contraires, les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires. Des entraînements peuvent être annulés en raison de l'indisponibilité des installations sportives ou des entraîneurs (notamment lors des compétitions nationales). Aucune compensation financière ne pourra être demandée.

6. Comportement de l'adhérent

Tout membre doit avoir un comportement sportif et respectueux envers l'ensemble de ses coéquipiers, entraîneurs, dirigeants ainsi que des installations sportives. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite pourra être suspendu pendant une partie du cours (obligation de rester sous surveillance de l'entraîneur) ou, pour une expulsion temporaire voire la radiation définitive. Les enfants ne doivent pas utiliser le matériel en l'absence de moniteurs. La responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accident.

III – INVESTISSEMENT ASSOCIATIF

1. Participation aux compétitions (Sections compétitions)

Les compétitions sont obligatoires, elles sont l'indispensable complément des entraînements. Les parents des enfants sélectionnés pour une compétition sont avertis auparavant et ont l'obligation de confirmer ou non la participation dans les délais demandés. L'absence d'un compétiteur convoqué à une épreuve peut entraîner des pénalisations pour son équipe. En cas d'absence et sans raison dûment motivée, la totalité des frais engagés sera à la charge de l'adhérent.

La tenue réglementaire (e.g. justaucorps en gymnastique féminine ou GR) exigée par le règlement du sport est obligatoire lors des compétitions.

Les trajets « aller-retour » pour se rendre sur les lieux des compétitions sont à la charge des sportifs.

2. Vie associative

Nous rappelons que l'Espérance et Vaillantes est une association loi 1901, dirigée par un ensemble de bénévoles. L'association ne peut fonctionner que par l'engagement de ses adhérents et de leur entourage, notamment lors de l'organisation des manifestations (compétitions, galas...)

Signature de l'adhérent ou des parents